M. King expose sa politique étrangère

Le rôle des "forces supérieures" pour la sauvegarde de la paix future — La Société des Nations, ses erreurs — Le prestige actuel du Commonwealth britannique L'attitude du Canada envers l'Union panaméricaine

Par Léopold RICHER

Ottawa, Ont., 5. — M. Mackenzie maintenir la paix mondiale, il faut King a fait hier à la Chambre des pouvoir ranger de son côté Communes un exposé général de la des forces largement supé-Communes un expose general de la politique extérieure du gouvernement canadien. Il a parlé du futur organisme mondial dont la fonction consistera à assurer la paix collective, du rôle que les grandes puissances et les pays de moindre importance seront appelés à jouer dans cet organisme mondial, de nos relations avec les pays du Commonwealth, de la récente conférence des premiers ministres des Dominions premiers ministres des Dominions et de l'Union panaméricaine. A vrai dire, M. Mackenzie King n'a rien déclaré de bien neuf. Prudent et declare de bien neut. rrudent et circonspect, il est demeuré dans les généralités de tout repos. Il serait surprenant toutefois que la politique extérieure du gouvernement King satisfasse les autonomistes.

Nous rapportons les principaux passagges du long discours du pre-

passages du long discours du pre-

mier ministre:
Je disais en cette Chambre au
mois de janvier dernier qu'il est
vraiment incontestable que, pour

peut plus bénévole, amène et compeut plus benevole, amene et com-plaisant, a été à même de se rendre compte que deux fois sur trois, même en temps de grève, qu'il a offert à quelques piétons, hommes ou femmes, de monter dans sa voi-ture, son invitation a été accuell-lie, si l'on peut dire, par une fin de non-recevoir. Cet homme obli-geant est d'avis que piétons et pié-tonnes qui ne demandent pas geant est d'avis que pietons et pie-tonnes qui ne demandent pas mieux que de se faire véhiculer, devraient ne pas hésiter, même s'il n'est pas dans leur habitude d'a-gir ainsi, à se servir du signal du pouce bien connu de certains rou-tiers et notamment des jeunes adeptes du scoutisme. Du même en-core, une autre suggestion qui nous adeptes du scoutisme. Du même encore, une autre suggestion qui nous paraît pleine de bon sens: pourquoi les gens qui esperent ou qui comptent sur des occasions de voitures ne se tiendraient-ils pas de préférence à l'angle des rues? L'automobiliste qui passe et qui a une ou des places libres, trouvera dangereux ou risqué de stopper au milieu d'un bloc, s'il se trouve surtout engagé dans une circulation un peu dense. La grève n'est encore vieille que de deux jours, mais il se peut qu'elle se prolonge et il faudra alors comme qui dirait normaliser ou rationaliser les transports de fortune. Pourquoi n'y pas venir tout de suite?

M. Cottrelle et le pétrole

M. Cottrelle et le pétrole

Le contrôleur (temps de guerre) des huiles et du pétrole, M. Cottrelle, a annoncé dès avant le début de la grève que, dans le cas où celleci se produirait, il accorderait des rations supplémentaires d'essence aux industries de guerre à la fin de leur permettre d'organiser le transport, par autobus ou par camions, de leurs employés et de leurs employées, mais qu'il n'en accorderait aucune au reste de la population civile. M. Cottrelle, à ce qu'il a dit, ne veut pas passer pour un briseur de grève. Cela part manifestement d'un bon, voire d'un excellent sentiment, mais dont on ne voit pas, à la réflexion, le bienfondé. Par le beau zèle dont il fait preuve, dans la crainte qu'il a de ne pas passer pour un briseur de grève, M. Cottrelle ne se trouve-t-il pas à faire souffrir, sans motif légitime, des gens qui n'ont rien à faire avec la grève si ce n'est d'en subir les très dures conséquences pour eux-mêmes? pour eux-mêmes?

Ca ne serait certes pas prendre partie dans la grève que de four-nir à l'immense multitude du pu-blic montréalais les moyens de con-

buc montrealais les moyens de con-server un peu de la vie normale? Procurer un peu plus d'essence à l'automobile privée dans les cir-constances présentes ça n'est pas plus faire acte de bris de grève que d'en fourair aux voitures des indus-tries de guarre et d'en fourair aux tries de guerre et d'en fournir aux taxis. Au reste, est-ce que les autobus du Tram qui sont immobilisés par

qu iram qui sont immobilisés par la grève ne consommaient pas quo-tidiennement une assez grande quantité d'essence? Pourquoi cette essence-là, en y ajoutant un peu, ne servirait-elle pas à attenuer l'em-barras considérable dans lequel le public se débat?

parras considerable dans lequel le public se débat?

Que M. Cottrelle, Torontois sauf erreur, vienne donc habiter Montréal d'ici la fin de la grève et qu'il agisse comme s'il était, non pas le contrôleur de l'huile et du petrole, mais comme un simple pékin ayant a franchir une assez longue distance pour aller de son domicile à son bureau. Il aura tôt fait de se rendre compte de l'absurdité de son atti-tude de non-briseur de grève.

* Emile BENOIST

Les divorces

Le rapport du comité sénatorial du divorce, déposé jeudi, aux Comdu divorce, depose jeudi, anx com-munes, annonce que depuis dix ans le nombre des divorces augmente sans cesse. Cette année, rien que pour deux provinces, Québec et l'Ile du Prince-Edouard, le Sénat recommande d'approuver 110 re-quêtes. On sait que les autres pro-vinces ont établi des cours provin-

maintenir la paix monque, n land pouvoir ranger de son côté des forces largement supérieures afin que ceux qui voudraient le troubler n'aient aucune chance de réussir. Depuis quelques semaines, les Allemands ont ajouté à leurs armes un nouvel instrument de destruction aveugle, dont l'emploi servirait à confirmer ce que je disais alors. La bombe volante aujourd'hui n'est qu'à ses délante aujourd'hui n'est qu'à ses dé-buts. Si l'on apporte à son perfec-tionnement toutes les ressources et toute l'ingéniosité de la science mo-derne, nous constaterons peut-être dans quelques années qu'elle est devenue un engin de guerre qui, de loin, sans avertissement préalable et en moins de rien pourrait détruire à distance des pays pacifiques. L'arme que les Allemands lancent maintenant si aveuglément contre le sud de l'Angleterre est peut-être, si on la compare à celles qui pourront servir plus tard, aussi rudimentaire que l'était le premier tank utilisé à la bataille de la Somme en 1916, par rapport aux chars d'assaut les plus modernes maintenant en produc-

En vérité, pour maintenir la paix, nous devons ranger de notre côté des forces largement supérieures. Ces forces, les Nations-Unies les auront à partir de l'heure de la victoire. Nous devons, en premier lieu, conserver ces forces afin de désarmer nos ennemis et d'empêcher un retour au militarisme barbare dans leurs pays. Nous devons aussi les conserver non seulement pour parer aux dangers qui pourraient venir d'ailleurs, mais en vue de favoriser En vérité, pour maintenir la paix d'ailleurs, mais en vue de favoriser la solution pratique des problèmes qui donnent lieu à ces dangers, En abordant ces questions importantes, les Canadiens, il me semble, de-vraient tenir compte de deux objets principaux: tout d'abord les méthodes adoptées devraient être les plus efficaces qu'il soit possible de conceyoir; en deuxième lieu, elles devraient protéger les intérêts du Canada et être approuvées par la population afin d'obtenir l'appui soutenu du public tenu du public.

L'erreur de la Société des Nations

Aucun remède ne guérira les maux dont souffre la société internationale. Au fait, entre les deux guerres l'erreur de plusieurs, peutêtre, a été de croire que l'établissement de la Société des Nations suffisait lui-même de façon ou d'autre à éloigner tout danger de guerre. Cet organisme fournissait la méthode et l'occasion de mettre en pratique la collaboration interen pratique la collaboration inter-nationale. Si les pays les plus puis-sants ne voulaient pas collaborer par l'entremise des rouages de la Société, celle-ci ne pouvait réussir. Dans le langage courant de Genè-ve, on disait que le point faible de la Société, c'était son manque d'universalité. Cela ne signifie pas qu'une société dont certains Etats ne faisaient pas partie était inef-ficacé toutefois, il était évident que si tous ou presque tous les pays puissants ne s'y associaient pas et n'acceptaient pas ses principes fondamentaux, les rouages de la Société ne suffisaient pas à faire disparaître la possibilité de guerre. Cette fois, nous dévrions mieux

disparaître la possibilité de guerre.
Cette fois, nous dévrions mieux
débuter. Les quatre plus grands
Etats parmi les Nations-Unies ont
participe à la déclaration de Moscou, et, sans aucun doute, les autres Nations-Unies approuvent entièrement ses dispositions. Il appartient aux Etats les plus puissants de diriger l'organisation du
pouvoir. Voilà une application
exacte du principe fondamental
de l'organisation internationale.
Les grandes lignes du projet qui
s'esquisse maintenant comportent une constitution analogue,
dans l'ensemble, à celle de la Société des Nations, comprenant une
assemblée où tous les Etats membres sont représentés également et
un conseil composé de délégués
des grandes puissances et de quelques autres membres.
On insiste particulièrement sur ques autres membres. On insiste particu

Ques autres membres.
On insiste particulièrement sur l'autorité dont il faudra revêtir le Conseil en sa qualité d'organisme central charge de veiller sur la paix du monde et de prendre l'initiative de mesures destinées à dissipart les mondes de suppre et à dissipart les mondes de suppre et à dissipart les les parts de les parts de la consentation de la per les menaces de guerre et à éli-

per les menaces de guerre et a en-miner les autres causés de graves malentendus et de friction. Si ces pouvoirs étendus sont conférés au Conseil, — et je ne mets pas en doute la nécessité d'en faire un organisme vraiment capa-ble de mettre les choses en train — la question de sa composition prend une grande importance. Les propositions formulées par le préprend une grande importance. Les propositions formulées par le président Roosevelt et par M. Churchill, lesquelles sont contenues implicitement dans la déclaration de Moscou, sont que la Chine, l'Union soviétique, le Royaume-Uni et les Etats-Unis soient toujours représentés au sein de ce Conseil; le rôle que doivent jouer ces pays dans le maintien de la paix du monde est à ce point important qu'on ne peut qu'accepter sans la moindre hésitation cette recommandation. On propose en outre d'y adjoindre, par voie d'élection ou de choix dont il reste à déterminer les modalités, un certain nombre de représentants d'autres pays auxquels on attribuerait temnombre de representants d'autres pays auxquels on attribuerait tem-porairement le titre de membres du Conseil. C'est sur cette question que je désiré appeler l'attention de la Chambre.

Coopérations des puissances

La coopération des grandes puis-La cooperation des grandes puis-sances est indispensable au main-tien de la paix. Les nations doi-vent cooperer non seulement entre elles mais aussi avec d'autres Etats

(suite à la page trois)

M. King expose sa politique étrangère

(suite de la première page)

de meindre importance. Le souvenir de l'entente de Munich, a l'au-tomne de 1938, est encore vivace tomne de 1938, est encore vivace particulièrement chez nos alliés européens. Dans les circonstances, l'accord de Munich était peut-être le meilleur moyen de retarder la guerre avec l'Allemagne. Il n'en reste pas moins qu'à cette occasion deux grandes puissances ont acheté d'Hitler et de son associé italien, aux dépens d'un petit pays, un intervalle de temps pour se préparer à la guerre. A moins que les petites nations n'occupent la place qui leur revient dans cette nouvelle organisation infernationale, on crainganisation internationale, on craindra sans cesse que les grandes puis-sances ne règlent leurs différends au détriment des petits pays. La au détriment des peuts pays. Le simple présence de cette crainte compromettra gravement, à la lon-gue, le succès du plan tout entier. Quelle devrait être alors la part régulière des petits pays, surtout

gue, le succès du plan tout entier.

Quelle devrait être alors la part
régulière des petits pays, surtout
au point de vue de la composition
du nouveau conseil mondial? Le
fait de diviser le monde simplement entre les grandes puissances
et les autres est chimérique et même dangereux. Les grandes puissances ne sont ainsi désignées que sances ne sont ainsi désignées que parce qu'elles possèdent une grande puissance. Les autres Etats du monde possèdent de la puissance et dès fors, la faculté de s'en servir pour le maintien de la paix, à des degrés divers, parlant de presque rien pour les petits Etats faibles pour arriver dans certains cas à une puissance militaire qui ne la cède que très peu à celle des grandes puissances.

puissances des puissances.

Pour déterminer quels Etats devraient étre représentés au Conseil avec les grandes puissances, il faut je crois, se placer au point de vue fonctionnel. Il y a lieu de choisir le plus souvent les pays qui peuvent le mieux aider au maintien de la paix mondiale. La contribution militaire actuellement fournie par les diverses Nations l'Intés constitute.

les diverses Nations-Unies consti tue un excellent principe pour fi-xer le choix. Il est, évidemment, essentiel d'ê-tre à l'abri de la guerre mais la vé-ritable, sécurité exige une action ritable sécurité exige une action internationale et une organisation dans bien d'autres domaines: dans le domaine du bien-être social, dans le commerce, dans le domaine technique, dans celui des moyens de transport et dans le champ économique. Le but général doit dans de tempérer l'audeur du parties de la laction de laction de la laction de la laction de laction de la lacti

économique. Le but général doit être de tempérer l'ardeur du nacure de tempérer l'ardeur du na-tionalisme, tout en conservant ses bons aspects, et d'apaiser ainsi les rivalités nationales et d'amoindrir l'importance des frontières. Cela exige une sphère étendue et fruc-tueuse de collaboration, y compris le maintien d'une partie du vaste système de coopération adonté pour la deur de la conference de la conference de conferen le maintien d'une partie du vaste système de coopération adopté pour la durée de la guerre et que nous avons édifié avec nos alliés, sous la menace du danger. L'attitude des nations du Commonwealth

Londres, une tendance, dans cer-tains milieux canadiens, à remettre sur le tapis une question qui a déjà été réglé. Je veux parler de la question de savoir si les nations du Commonwealth britannique de-

Sur un point, cependant, j'ai re-marqué, depuis mon retour de la réunion des premiers ministres à

vraient toujours s'efforcer de prendre une même attitude et si la représentation permanente du Commonwealth au sein de tout nouveau conseil mondial devrait s'inspirer de ce principe.

Interrogé à ce propos par des pirer de ce principe. Interrogé à ce propos par des journalistes lors de son récent pas-sage à Ottawa, M. Peter Fraser, pre-ministre de la Nouvelle-Zélande. a répondu ce qui suit:
Il n'est nullement question qu'un de nos premiers ministres ou l'un de nos pays délégué au Royaume-Uni ou a un autre dominion ait le

Uni ou a un autre dominion ait le droit de parler au nom de nos pays respectifs. C'est la un principe fondamental. La coopération, la solidarité et l'entr'aide dans la paix et dans la guerre sont certes admissibles, mais il ne faut pas que les opinions que nos gouvernement respectifs peuvent se faire leur soient subordonnées. subordonnées. En réponse à une autre question oncernant la possibilité que le concernant

concernant la possibilité que le Commonwealth agisse comme unité dans un organisme de sécurité mondiale, M. Fraser a déclaré:
M. Fraser a déclaré:
Je crois que cela détruirait l'idée entière d'un organisme mondial. Aucun chef britannique n'a jamais, autant que je sache, soulevé ce point.

Je tiens à ajouter à la déclara-tion de M. Fraser quelques remar-ques de mon propre cru. An sein du Commonwealth, nous pouvons nous entendre sur les grandes li-gnes de l'attitude que devraient prendre nos gouvernements afin de traiter d'importantes questions, et nous y réussissons générale-ment. Nous reussissons à nous en-tendre parce que nous avons la vo-

ment. Nous réussissons à nous entendre parce que nous avons la volonté de le faire et que nous préconisons des idéaux et des buts internationaux semblables. S'il était toutefois nécessaire que les pays du Commonwealth s'entendent au moyen d'un procédé politique qu'il faudrait imaginer, pour que tous soient liés à une ligne de conduite inique, la situation serait tout autre. Le Conseil mondial sera un organisme exécutif. Il doit être en mesure de prendre des décisions promptes et unanimes. Le Royaume-Uni, qui est indubitablement une grande puissance, siégera au mesure de prendre des décisions promptes et manimes. Le Royaume-Uni, qui est indubitablement une grande puissance, siégera au conseil de son plein droit et l'influence qu'il y exercera sera renforcée par les rapports spéciaux qu'il entretient avec les pays du Commonwealth. Toutefois, le représentant du Royaume-Uni devrarendre compte à Londres et recevoir ses directions de Londres

A supposer que nous désirions modifier la situation afin qu'il re-présente le Commonwealth britannique, devrait-il différer ses dé-cisions jusqu'à ce qu'il ait reçu des directives d'une demi-douzaine de gouvernements? Que ferait-il si gouvernements? Que ferait-il si ces directives étaient contradictoire? Devrait-il s'en tenir à l'opinion de la majorité, même si le gouvernement, le parlement et le peuple d'un ou de plusieurs des pays du Commonwealth s'y opposaient énergiquement? En mettant les choses au mieux, cela occasionnerait des retards et donnerait lieu à des décisions embroulilées. broullées.

Au pis aller, nous nous exposerions au danger de rendre le Commonwealth impuissant en affaires internationales et peut-être aussi à

le démembrer. Prestige actuel du Commonwealth Je dis aux quelques personnes du

Je dis aux quelques personnes au Canada qui ont préconisé un tel changement que le prestige du Commonwealth britannique à l'étranger n'a jamais été aussi grand qu'il l'est présentement. Ce prestige est fondé sur la conviction que dans le Commonwealth britannique s'est l'allance unique d'un réalisée une alliance unique d'ucaractère particulièrement résista et durable dont les membres agi sent de concert non pas parce qu'ils en ont l'obligation stricte, mais par-ce qu'ils y tiennent. De plus, nos amis à l'étranger ont constaté que les fins primordiales que les mem-bres du Commonwealth cherchen bres du Commonwealth cherchen à atteindre en agissant de concer a atteindre en agissant de concert sont des fins que peuvent également viser les autres nations de bonne volonté. Ils comprennent que le Commonwealth n'est pas un bloc de puissances qui cherche à avancer ses intérêts mais un groupe de na-tions animées des mêmes intentions et dont l'association étroite a cons-titué dans le passé, et devrait cons-tituer à l'avenir un élément des plus sûrs au sein de l'ordre mondial. L'Union panaméricaine Je laisserai maintenant les ques-

tions européennes pour parler, pendant quelques instants, du Canada et de l'Union panaméricaine. Voilà un sujet qu'on a soulevé, en différenets occasions, à la Chambre. L'an dernier, lors du débat sur les crédits des affaires extérieures, et, dedits des affaires extérieures, et, de-puis lors, à diverses reprises, au cours de discussions publiques, on a parlé de l'Union panaméricaine et certains ont exprimé l'opinion que le Canada devrait en faire par-tie. La constitution de l'Union pan-américaine n'admet comme mem-bres que les vingt et une républi-ques américaines. Il serait donc peut-être nécessaire de modifier les conditions d'admission avant de pouvoir réserver le Canada. Comme conditions d'admission avant de pouvoir réserver le Canada. Comme condition préalable à toute démar-che de la part du Canada, il faudrait d'abord que les membres actuels de l'Union invitent notre pays à en feire partie faire partie.

En dehors de cet aspect consti-tutionnel et officiel de la situa-tion, je suis convaincu que la par-ticipation du Canada à l'Union pan-

américaine ne pourrait reposer que sur la compréhension complète et générale par notre pays des buts et des responsabilités de cette et des responsabilités de cette thion. Je suis persuadé qu'une telle compréhension existe maintenant. Une récente enquête auprès de l'opinion publique sur le sujet de la participation du Canada a résté aujun grand nombre des persélé aujun grand nombre des persélé aujun grand nombre des persentes de la participation du Canada a résté aujun grand nombre des persentes des persentes de la company de la participation du Canada a résté aujun grand nombre des persentes des persentes de la company de la compa vélé qu'un grand r sonnes interrogés nombre des personnes interrogés ignorent qu'est l'Union panaméricaine, pourrait peut-être suggérer à qui favorisent notre particip pourrant peur-erre suggerer a ceux qui favorisent notre participation qu'ils serviraient mieux leur cause en essayant de créer une meilleure compréhension des divers aspects de la question chez le peuple canadien. Entretemps, le gouvernement ne perd pas de vue cette question. A ce propos, il convient de dire que l'Union panaméricaine n'a pas tenu de réunion officielle depuis 1938. La nouvelle conférence qui devait avoir lieu en 1943 a été remise à cause de la guerre. Si nos voisins d'hémisphère jugent bon de remettre une telle conférence en temps de guerre, il est justifiable de proposer que le Canada remette après la fin du conflit, l'examen de cette question. Nous pourrons alors prendre toute décision qui pourra être jugé conforme aux développements d'après-guerre dans le domaine de l'organisation internationale. participation nationale. M. Graydon. — D'après ce que vient de dire le premier ministre, je conclus que le Canada n'a été invité ni officiellement ni officieusement à faire partie de l'Union panaméricaine ou à assister à ses réunions.

M. Mackenzie King. — J'ignore ce que peut renfermer une invitation officieuse mais, si bon nombre d'amis bien disposés ont signalé tous les avantages que le Canada pourrait retirer d'une adhésion à l'Union panaméricaine, je dois ajouter que nous n'avons recu aucune invitation formelle.

ajouter que nous n'avons recu au-cune invitation formelle d'en faire partie.

Il pe faudrait pas conclure de là cependant que nous oublions la vableur d'une collaboration plus étroite, d'une amitié plus cordiale avec les gouvernements de l'hémisphère occidental. Au contraire, nous profitons de toutes les occasions de multiplier de diverses façons nos contacts avec eux.

L'expansion des relations diplomatiques canadiennes Le premier ministre, M. Macken-zie King a donné un aperçu géné-ral de l'expansion de nos relations diplomatiques avec les pays étran-

gers. "Depuis mon exposé de juillet dernier, a t-il dit, quaire pays, la Suède, la Turquie, le Mexique et le Pérou, oni établi des missions diplomatiques au Canada. Nous avons

échangé des ambassadeurs avec le Mexique, la Suède et la Turquie qui ont établi des légations à Oliawa,

semblablement pas en établir en Turquie d'ici la fin de la guerre. Le Pérou est représenté par un chargé d'affaires, en attendant l'arrivée de son ambassadeur. Nous sommes à la veille d'établir une ambassade à Li-mi. M. Henry Laureys, haut-com-missaire du Canada en Afrique du Sud pendant quelques années, sera notre ambassadeur à l'ime notre ambassadeur à Lima.

Nous avons, de plus, élevé plusieurs légations canadiennes au rang d'ambassades et les pays intéresses ont fait la même chose. C'est avec les Etats-Unis que, comme il convenait, nous avons fait notre premier échange d'ambassadeurs. C'est en novembre dernier que nous avons fait une ambassade de no-tre légation aux Etats-Unis. Depuis, nous avons élevé au même rang nos misisons diplomatiques en Chine, au Brésil, dans l'Union soviétique et au Chili. En retour, Ottawa compte maintenant des ambassa-deurs de ces pays et un de la Bel-gique. Notre représentant à Alger a le titre personnel d'ambassadeur. Si important que soit ce mou-vement en faveur de l'accreditation d'ambassadeurs au lieu de ministres, il ne faut pas toutefois en exagérer l'importance. Les fonctions d'ambassadeur et de ministre sont les mêmes et toutes différences véritables qui ont pu les distinguer dans le passe sont aujourd'hui presque disparues. Le rang secon-daire qu'ont tenn jusqu'ici nos représentants semble, à mon avis, avoir créé des malentendus dans les pays étrangers. Les représen-tants du Canada à l'étranger auront dorénavant un rang conforme à la position internationale du Cana-Le changement s'apparente à la Le changement s'apparente a la politique suivie dans les autres services diplomatiques. Il y a eu tendance internationale à supprimer la distinction entre ambassades et légations au profit des ambassadeurs. En 1938, le Royaume-Uni comptait 31 légations et 13 ambassades; aujourd'hui les chiffres sont presque renversés, avec 16 légations et 33 ambassades. Le Canada tions et 33 ambassades. Le Canada aura bientot 7 ambassades et 9 lega-tions, au lieu des 14 legations que nous avions il y a un an. Le développement de notre corps diploma-tique obéit évidemment à la tendance générale. Léopold RICHER

bien que le Canada ne puisse vrai-